



Mobilisation des psychologues 10 juin 2021 Déclaration FSU

Comme les autres organisations, la FSU a découvert la proposition de loi déposée le 7 avril visant à créer un ordre professionnel pour les psychologues.

Les psychologues syndiqués dans différents syndicats (SNES-FSU, SNUipp-FSU, SNPES-PJJ, SNU Pole emploi, SNUTER, SNEPAP) et regroupés au sein de la FSU ont très vite fait connaître leur opposition à cette proposition et en ont demandé le retrait.

Ils sont très préoccupés par ces offensives convergentes qui visent dans tous les champs d'exercice, à contrôler les pratiques des psychologues, à contraindre leur liberté de choix des méthodes et des références théoriques, pourtant inscrites dans le code de déontologie, à subordonner le droit d'exercer à l'acceptation de ces limitations et au pouvoir médical. C'est le résultat du lobbying de courants comportementalistes et neuro scientifiques au détriment d'approches cliniques centrées sur la complexité du sujet.

Nous en voyons malheureusement déjà la traduction concrète dans l'arrêté du 10 mars 2021 et dans la modification du code de l'Education adoptée avec la loi du 26 avril 2021, étendant les missions des Psychologues de l'Education nationale aux actions de promotion de la santé, ce que leurs missions ne prévoient pas, et refusant d'intégrer la référence à leur autonomie technique dans la proposition du statut ministériel des psychologues de la justice.

Ces manœuvres profitent de la crise sanitaire et de la montée des troubles psychiques observés dans la population pour restreindre l'intervention des psychologues au champ de la santé. Mais nos champs d'exercice sont variés et nos missions sont plus larges que le diagnostic et l'intervention protocolisée auxquels on voudrait les limiter.

La crise sanitaire et l'augmentation des troubles psychiques observés a mis en lumière l'importance de l'intervention des psychologues dans des champs d'exercice variés tels que l'action sociale, l'Education nationale, la justice, le travail..., et pas uniquement dans le domaine du médico-social comme sous-entendu dans le projet de création de cet ordre.

Ces décisions privilégient aussi des choix d'externalisation des interventions et prises en charge au lieu de redonner aux services publics exsangues les moyens qu'ils n'ont plus et de permettre à de nombreux psychologues de trouver des postes plus pérennes au lieu de la précarité des emplois qui est le mode obligé d'entrer dans le monde du travail.

Cette journée du 10 juin a pu rassembler la profession. Il faut qu'elle ait des prolongements pour continuer d'exiger ensemble une reconnaissance à part entière de la profession de psychologue, de nombreuses créations de postes dans des services publics renforcés, une véritable protection des usagers comme des psychologues au regard de la déontologie.

Et ceci ne passe pas par un ordre mais par un développement des services publics !